COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 22 septembre 2010 **T-PVS/Inf (2010) 1**
[inf01f_2010.doc]

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

30e réunion
Strasbourg, 6-9 décembre 2010

« L'APRES 2010 : VISION ET OBJECTIFS EN MATIERE DE BIODIVERSITE – LE ROLE DES AIRES PROTEGEES ET DES RESEAUX ECOLOGIQUES EN EUROPE

26-27 JANVIER 2010
IFEMA, CENTRE DES CONGRES
FERIA DE MADRID
ESPAGNE

Document établi par la
Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel

This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

Sous la présidence espagnole de l'Union européenne et la présidence suisse du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, une conférence a été organisée par le gouvernement espagnol, en coopération avec le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne intitulée : « L'après 201 : vision et objectifs en matière de biodiversité : le rôle des aires protégées et des réseaux écologiques en Europe. La conférence s'est tenue à Madrid du 26 au 27 janvier 2010.

Le but de la conférence était de stimuler un débat contructif sur l'objectif post-2010 en matière de biodiversité au niveau européen, en favorisant une large participation. Une partie de la conférence était dédiée à la mise en œuvre du Programme de travail sur les Aires protégées de la CBD, comme example d'initiative positive pour la réalisation des objectifs 2010. La manifestation a été l'occasion de procéder au lancement européen de l'Année international de la biodiversité 2010.

Le Comité permanent est invité à prendre note des résultats de la conférence, en particulier la « Déclaration Cibeles » qui propose des priorités pour la biodiversité en Europe et à prendre les décisions appropriées en tenant compte également des résultats de la 10ème Conférence des Parties de la CBD.

Table des matières

Déclaration Cibeles 4
Programme de la conférence 8

GOBIERNO DE ESPAÑA
MINISTERIO DE MEDIO AMBIENTE Y MEDIO RURAL Y MARINO
SECRETARIA DE ESTADO DE MEDIO RURAL Y AGUA
SECRETARIA GENERAL DE MEDIO RURAL
DIRECCIÓN GENERAL DE MEDIO NATURAL Y POLÍTICA FORESTAL

Les priorités de « Cibeles » pour stopper la perte de la biodiversité en Europe
Conférence de la présidence espagnole de l'Union européenne

« L'après 2010 : Vision et objectifs en matière de biodiversité : Le rôle des aires protégées et des réseaux écologiques en Europe

26-27 janvier 2010
IFEMA, Centre des Congrès
Feria de Madrid
Espagne

--ooOoo---

Document établi par
le ministère espagnol de l'Environnement et des Affaires rurales et maritimes,

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE
2010 International Year of Biodiversity
Fundación Biodiversidad

Les priorités de « Cibeles »[1] pour stopper la perte de la biodiversité en Europe

La biodiversité est essentielle pour conserver les conditions de la présence humaine sur la terre, à la fois directement – par l'alimentation – et indirectement, par les services qu'elle fournit, comme la préservation du cycle de l'eau, le maintien de la qualité de l'eau et de l'air, la régulation du climat ou la production de médicaments. Tous les citoyens ont droit à un environnement sain et durable, ce qui nécessite de protéger la biodiversité.

La biodiversité est également essentielle à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Le produit national brut des pays pauvres dépend de l'exploitation primaire de la biodiversité, tandis que celui des pays riches dépend essentiellement de la valeur ajoutée des procédés industriels qui exploitent la biodiversité, ainsi que des biens et services ainsi produits. Dans un monde interdépendant où l'économie et l'écologie sont étroitement liées, l'Europe dépend aussi des biens et des services provenant de la nature.

Cependant, les efforts accomplis jusqu'à présent pour stopper la perte de la biodiversité aux niveaux mondial et européen n'ont pas été suffisants. Le but fixé de « s*topper la perte de la biodiversité en Europe d'ici 2010* » n'a pas été atteint, puisque la biodiversité continue de diminuer à un rythme inacceptable et que les conséquences écologiques, économiques et sociales de ces pertes sont maintenant prévisibles. Les six raisons principales pour lesquelles seulement 17 % des espèces et des habitats présentant un intérêt pour la conservation en Europe ont un statut de conservation favorable sont les suivantes : la mise en œuvre incomplète de certains instruments juridiques ; l'absence d'instruments complémentaires visant à traiter des problèmes spécifiques ; des pénuries traditionnelles d'information et l'insuffisance des connaissances scientifiques ; la faible intégration des politiques sectorielles ; les besoins de financement ; et enfin le déséquilibre entre les acteurs de la conservation de la biodiversité et les bénéficiaires de la biodiversité. Cela signifie que les moyens n'ont pas été à la hauteur des objectifs visés et qu'il faut par conséquent une action rapide et efficace sur tous les aspects mentionnés précédemment si l'on ne veut pas atteindre un point de non retour.

L'Europe a le devoir de prendre des mesures d'urgence pour préserver sa propre biodiversité, qui présente également très souvent un intérêt au niveau mondial. L'Europe doit aussi montrer que des niveaux élevés de développement économique et de protection sociale sont compatibles avec la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité et peuvent même y contribuer.

Nous devons adopter une vision commune à long terme, par exemple à l'horizon 2050, où l'Europe devra avoir atteint un développement durable. Cela nous oblige à préserver, estimer et restaurer en raison de leur valeur intrinsèque la biodiversité et les biens et services qu'elle apporte – le capital naturel de la planète – afin qu'ils puissent continuer à fonder la prospérité économique et le bien-être et pour éviter des bouleversements catastrophiques dus à la perte de la biodiversité. Pour que cette vision devienne réalité en une génération, il faut donner à l'Europe l'objectif de stopper la perte de la biodiversité et la dégradation des services liés aux écosystèmes et de les restaurer de manière significative d'ici 2020.

Les espèces et les habitats présentant un intérêt spécial pour la conservation doivent atteindre un statut de conservation favorable d'ici 2020. Pour les mêmes raisons, l'Union

[1] Cybèle, déesse de la terre, est représentée dans la mythologie sur un chariot tiré par des lions, symbolisant la supériorité de la mère nature.

européenne et l'Europe dans son ensemble doivent s'engager à contribuer aux efforts mondiaux visant à éviter la perte de la biodiversité.

Pour cela, il faut prévoir des moyens à la hauteur des objectifs. Il est nécessaire de fixer des cibles à mi-parcours pour chaque domaine prioritaire et de veiller à disposer des outils, des indicateurs et des méthodes d'évaluation appropriés.

Les aires protégées et les réseaux écologiques sont au centre de nos efforts de conservation de la biodiversité. Pourtant, le maintien de la biodiversité et des services fondés sur les écosystèmes exigent que nous fassions plus que ces actions minimales essentielles. Il faut absolument promouvoir et faire connaître les avantages écologiques et socio-économiques de ces réseaux, et intégrer la sauvegarde nécessaire et l'exploitation durable de la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre de très nombreuses politiques sectorielles afin de parvenir à un développement véritablement équitable et durable.

Dans ce but, il faut créer les conditions permettant à tous ceux qui sont directement concernés par la question de l'organisation de l'espace, et notamment les collectivités locales, de prendre des initiatives concrètes de conservation, afin que tous les partenaires intéressés puissent participer efficacement à la prise des décisions. Ainsi, l'action en faveur de la biodiversité partira de la base et des initiatives sur le terrain, en montrant les possibilités économiques liées à la conservation. Cela représentera un nouveau départ pour la conservation de la biodiversité en Europe.

Dans ce cadre, les priorités de « Cibeles » concernant l'action des pouvoirs publics sont les suivantes :

1. **Incorporer les buts et les objectifs concernant la biodiversité dans la Stratégie de l'Union européenne pour 2020, qui remplacera les stratégies de Göteborg et Lisbonne** et doit assurer un développement durable. La conservation de la biodiversité et le maintien d'écosystèmes sains capables de récupération après des agressions extérieures doivent constituer le point de départ d'une économie éco-efficiente. Il faut donc intégrer la biodiversité dans les éléments clés de la planification économique. Cette intégration permettra de traiter efficacement les facteurs directs et indirects de la perte de la biodiversité aux niveaux mondial, européen, national et local.

2. **Faire payer les services liés aux écosystèmes**. Le partage des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources génétiques et le paiement des services liés à la biodiversité doivent être pleinement incorporés dans les stratégies et les instruments visant à financer la biodiversité et à l'intégrer dans les politiques sectorielles. La valeur économique des services liés à la biodiversité doit être prise en compte dans la conception et la mise en œuvre des politiques sectorielles de l'Union européenne et dans les instruments de financement en vigueur.

3. **Renforcer l'intégration de la biodiversité dans les politiques concernant l'agriculture, la pêche, l'énergie, les transports et le développement**. L'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles, notamment celles concernant la gestion des sols et des ressources naturelles ainsi que la création d'aires protégées et de réseaux écologiques, doivent accompagner la mise en place d'une « infrastructure écologique » permettant la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité et contribuant à assurer un statut de conservation favorable aux espèces et aux habitats considérés actuellement comme menacés. Cette infrastructure écologique doit permettre de préserver

les processus d'évolution des espèces, prévenir la fragmentation des habitats, améliorer la connectivité écologique et l'adaptation au changement climatique.

4. **Appliquer scrupuleusement les directives de l'Union européenne sur les oiseaux et les habitats et terminer la mise en place des réseaux Natura 2000 et Emeraude**. Après une longue période d'identification des sites du réseau Natura 2000, il est temps maintenant de désigner ces sites et d'élaborer les plans de gestion qui assureront la conservation de leurs valeurs naturelles et permettront un développement économique respectant ces valeurs. La création et la gestion des aires protégées et des réseaux écologiques doivent tenir compte de la nécessité de s'adapter au changement climatique.

5. **Préserver l'environnement marin**. Il faut de toute urgence terminer la mise en place du réseau Natura 2000 concernant l'environnement marin et contribuer de manière substantielle à la création d'un réseau mondial d'aires marines protégées avant 2012, comme il a été décidé au Sommet de Johannesburg en 2002. En outre, il faut prendre des mesures à tous les niveaux appropriés pour garantir que les pratiques de pêche, le transport maritime et l'exploitation des ressources marines soient compatibles avec la conservation de la biodiversité marine, ce qui contribuera également à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce changement.

6. **Adopter de toute urgence des mesures concrètes pour traiter efficacement les problèmes liés à la déforestation, à la dégradation des forêts, des sols et des ressources en eau et à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes**. Ces facteurs représentent en Europe comme dans le reste du monde des menaces graves pour la biodiversité. Leurs coûts économiques sont également inquiétants. Leurs effets négatifs seront aggravés par l'évolution du climat et augmenteront de manière exponentielle avec le temps. Par conséquent, il convient de les traiter très rapidement.

7. **Soutenir la création et la gestion d'aires protégées et de réseaux écologiques dans les pays tiers**. La création et la gestion des réseaux Natura 2000 et Emeraude correspondent à la mise en œuvre au niveau européen du Programme de travail concernant les aires protégées de la CBD. L'Europe peut poursuivre et élargir cette action ; mais de toute façon elle doit continuer à soutenir la mise en œuvre de ce programme de travail dans d'autres régions du monde, par le biais de l'Initiative Life Web et d'autres programmes bilatéraux et multilatéraux.

8. **Renforcer l'intégration des connaissances scientifiques dans les processus de prise de décisions**. La science et le progrès technique jouent un rôle clé dans le traitement de tous les problèmes mentionnés précédemment. Les décisions politiques doivent s'appuyer sur les meilleures connaissances et informations scientifiques disponibles. L'évaluation scientifique des effets des instruments internationaux sur la biodiversité est indispensable pour renforcer ces instruments. Par conséquent, il faut créer de toute urgence une plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services liés aux écosystèmes afin de constituer une interface entre la science et la politique pour les questions de biodiversité.

9. **Réformer le système de gouvernance de l'environnement au niveau mondial.** L'Année internationale de la biodiversité offre une occasion unique de réfléchir sur la pertinence des institutions, des accords, des mécanismes et processus décisionnels internationaux liés à la biodiversité pour relever effectivement le défi de la conservation de la biodiversité. Il faut veiller à ce que le système mondial de gouvernance de

l’environnement ait les moyens d'atteindre les objectifs nécessairement ambitieux qui seront fixés pour stopper la perte de biodiversité.

10. **Elaboration de plans d’action européens pour atteindre l’objectif de 2020.** Après l’adoption probable par le Conseil européen au printemps prochain du projet et du plan d'action pour la biodiversité dans l’UE pour 2020, la Commission européenne doit présenter avant la fin de 2010 des propositions concernant les mécanismes et les instruments permettant leur mise en œuvre. Le Conseil de l’Europe doit prendre l’initiative de préparer un plan d’action paneuropéen. Ces plans d’action doivent fixer des objectifs ambitieux, réalistes, concrets et mesurables, identifier les instruments nécessaires pour les atteindre et mettre en place des systèmes de contrôle et d’évaluation adéquats utilisant des indicateurs.

La Présidence espagnole de l’UE a l’intention d’examiner attentivement ces priorités avec ses partenaires de l’UE et du reste de l’Europe au sein de forums appropriés, afin de commencer à préparer un véritable agenda européen pour la biodiversité.

Annexe 1 Programme de la Conférence

PREMIER JOUR, mardi 26 janvier 2010

7 h 30-9 h 30 **Accréditation sur le site de la conférence**

9 h 30-11 h 00 **Première séance plénière – Mettre un terme à la perte de biodiversité : 2010 et au-delà**

Président : Stig Johansson, Commission des aires protégées de l'UICN, vice-président régional, Europe

Rapporteur : Pierre Hunkeler, expert

- Gordon Mc Innes, directeur adjoint de l'Agence européenne pour l'environnement : « L'état de la diversité biologique : connaissances de base »
- Jeff Mc Neely : « La contribution des réseaux écologiques au maintien de la biodiversité : les défis pour les prochaines décennies »
- Helen Mountford, Directrice adjointe de la Direction de l'Environment, OCDE: « Concilier l'écologie et l'économie en temps de crises climatique et économique »
- Zoltan Waliczky, Président du Forum Européen Habitat : « Objectif 2010 d'enrayement de la perte de biodiversité : vision de la société civile ». Présentation des principaux résultats du séminaire du BEE.
- Pavan Sukhdev, directeur de l'étude TEEB : « L'économie des écosystèmes et la biodiversité : valoriser les services écologiques »

Discussion

11 h 00 -11 h 30 **Séance d'inauguration**

Lancement officiel en Europe de l'Année internationale de la diversité biologique 2010

11 h 30 -12 h 00 **Pause café**

12 h 00-13 h 30 **Deuxième séance plénière – Visions et objectifs pour la biodiversité en Europe au-delà de 2010**

Présidente : Elena Espinosa Mangana, ministre espagnole de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin

Rapporteur(e) : Eladio Fernández-Galiano, Chef de l'Unité de la Diversité biologique, Conseil de l'Europe

- Karl Falkenberg, Directeur Général de la Direction Générale de l'Environnement, Commission Européenne: « Définir une vision et des objectifs en matière de biodiversité pour l'Union européenne au-delà de 2010 : présentation de la communication de la CE »
- Bruno Oberle, Directeur de l'Office Fédéral de l'Environnement, Suisse (Présidence Suisse du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe) : « Une conception européenne de nos engagements pour Nagoya »
- Elena Espinosa Mangana, ministre espagnole de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin : « Le rôle moteur de l'Europe dans la promotion de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité »

Table ronde

Modérateur : Joke Schauvliege, Ministre Flamande de l'Environnement, la Nature et la Culture

Participants, autres que ceux précités

- Ivica Radovic, Secrétaire d'Etat, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Serbie
- László Haraszthy, Secrétaire d'Etat de la Nature et de la Protection de l'Environnement, Hongrie
- Humberto Rosa, Secrétaire d'Etat à l'environnement, Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional, Portugal
- Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'écologie, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer de la France
- Kart Erjavec, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Slovénie
- Norbert Röttgen, Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité Nucléaire, Allemagne

13 h 30-14 h 00 Introduction aux ateliers

Président(e) : Marta García Pérez, directrice générale adjointe de la biodiversité, Ministère Espagnol de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin

Rapporteur général : Carlos Martín Novella, expert

14 h 00-15 h 30 Pause déjeuner

Atelier n° 1 : **Définir une vision et des objectifs pour la biodiversité au-delà de 2010.**

But : Echange de vues sur la communication de la CE et d'autres initiatives européennes et mondiales pour aider la présidence de l'UE à élaborer ses propositions pour des objectifs pour l'après 2010.

Lieu : N 105

Président : Peter Bos, Ministère de l'Agriculture, l'Aménagement de la Nature et l'Alimentation des Pays-Bas

Rapporteur : Carolina Lasen Diaz, Secrétaire de la Convention de Berne, Conseil de l'Europe

15 h 30–18 h 30

- Marta García Pérez, directrice générale adjointe sur la biodiversité, Ministère Espagnol de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin : « la définition des objectifs pour l'après 2010 : la contribution de l'Espagne et les instruments pour les atteindre »
- Igor Ivanenko, Directeur adjoint de l'Agence Nationale des Aires Protégées d'Ukraine : « L'utilisation des objectifs de l'après 2010 pour promouvoir la construction des réseaux écologiques »
- Balakrishna Pisupati, PNUE : « engagements des gouvernements : la clé du succès du programme d'action pour la biodiversité »
- Jo Mulongoy, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique : « préparer Nagoya avec des objectifs précis »
- Virginia Sanz, responsable de la biodiversité, Ecologistes en Action : « définir des objectifs ambitieux pour les prochaines années »

Discussion et élaboration de projets de recommandations

En 2001, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ont adopté l'objectif de réduire la perte de diversité biolologique d'ici 2010 au Sommet de Gothenburg. Les chefs d'Etat et de gouvernement réunis au Sommet de Johannesburg ont adopté également des objectifs mondiaux repris par l'Assemblée générale des Nations Unies. Au niveau paneuropéen, les ministres responsables de l'environnement ont adopté l'objectif de réduire la perte de la biodiversité d'ici 2010 au cours de la conférence ministérielle de Kiev, « L'environnement pour l'Europe ». L'adoption de ces objectifs a eu pour effet un redoublement des efforts en faveur de la biodiversité, à différents niveaux, au cours de la première décennie du siècle. Il n'en reste pas moins que ces mesures ont été insuffisantes pour atteindre les objectifs convenus.
Le temps est désormais venu de fixer des objectifs pour l'après-2010. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique achève une série de consultations pour formuler une proposition à la CoP-10 (conférence des parties) visant à réviser et actualiser l'objectif global. Les chefs d'Etat et de gouvernement examineront en septembre de cette année, lors de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, les futurs objectifs de la politique en matière de biodiversité.

- Comment l'Union européenne et les autres pays européens peuvent-ils contribuer au mieux à renforcer la biodiversité au niveau mondial ?
- Comment les pays européens peuvent-ils mieux coordonner leurs efforts pour défendre la biodiversité ?
- Parmi les options présentées dans la communication de la Commission, lesquelles sont-elles les plus à même de se traduire en initiatives décisives pour la biodiversité au sein de l'UE ?

Atelier n° 2 : **Vers une conservation et une utilisation durable de la biodiversité fondée sur le savoir : planification et désignation des aires protégées et des réseaux écologiques.**

Aspects pertinents : Recenser les lacunes, évaluer les succès et les échecs. Idées pour les objectifs de l'après 2010 et nouveau programme de travail de la CDB sur les aires protégées.

But : Présenter la diversité des réseaux en Europe tout en soulignant la nécessité d'une plus grande cohérence et d'une approche plus systématique fondée sur le savoir. Compléter les réseaux : quel est encore à ce jour l'ampleur du manque ?

Lieu : N 107

Président : Olivier Biber, Office fédéral suisse de l'environnement

Rapporteur : Mart Külvik, Université Estonienne des Sciences Naturelles

15 h 30–18 h 30

- Antonio J. Lucio Calero, Directeur adjoint de la Biodiversité, Gouvernement de Cantabria: "Utilisation et gestion du paysage pour la Conservation de la Biodiversité" (Titre et intervenant à confirmer)
- Tobias Salathe, conseiller pour l'Europe de la Convention de Ramsar : « le rôle essentiel des zones humides dans l'utilisation durable de l'eau et de la biodiversité »
- Grigori Baboianu, gouverneur du delta du Danube : « le point de vue des acteurs de terrain : qu'attendent les gestionnaires des planificateurs et des programmes internationaux ? »
- Cristina Gutiérrez Cortines, membre du Parlement européen, Commission de l'environnement, Parlement européen : « le rôle des aires protégées dans l'aménagement du territoire : conserver la biodiversité et le paysage »
- Alejandro Sánchez, Directeur exécutif du SEO/BirdLife : « les connaissances scientifiques comme base de la conservation de la biodiversité »

Discussion et élaboration de projets de recommandations

En cas de menace d'une réduction importante ou d'une perte de la biodiversité, l'absence de certitude scientifique totale ne saurait être utilisée comme prétexte pour remettre à plus tard des mesures visant à éviter ou à limiter cette menace. Il est aussi évident qu'un corpus de connaissances plus riche peut aider à réduire les incertitudes et à élaborer de meilleures politiques et mesures. L'importance du renforcement de l'interface entre science et politique ne saurait donc être sous-estimée. Les comités scientifiques créés au titre des grandes directives de l'UE, la plateforme européenne sur la recherche et la stratégie en matière de biodiversité, les organes scientifiques créés au titre des différentes conventions internationales et la création d'une plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ont déjà contribué ou contribueront à renforcer les efforts en vue d'un conservation fondée sur la connaissance et l'utilisation durable de la biodiversité. La planification, la désignation et la gestion des zones protégées et des réseaux écologiques sont des initiatives capitales qui tireraient parti d'une interface renforcée science-politique.
- Comment les scientifiques et les experts peuvent-ils contribuer à des initiatives politiques fondées sur la connaissance, en particulier en ce qui concerne les zones protégées et les réseaux écologiques ?
- Quels sont les mécanismes qu'il faudrait créer au niveau régional européen pour optimiser la contribution des scientifiques et des experts à l'élaboration de politiques pertinentes en matière de biodiversité, notamment en ce qui concerne les zones protégées et les réseaux écologiques ?
- Quelles seraient la structure et la gouvernance de l'IPBES ainsi que la composition, la structure, les fonctions/rôles et responsabilités les plus de ses différents organes qui seraient les plus efficaces et les plus appropriés ?

Atelier n° 3 : **Valoriser les services écosystémiques et intégrer les préoccupations économiques**

Aspects pertinents : Valoriser les services écosystémiques tout en intégrant les aspects socioéconomiques et former des alliances avec les usagers ; combler les disparités culturelles ; créer des partenariats ; promouvoir des situations gagnant-gagnant et intégrer les préoccupations relatives aux réseaux écologiques dans l'ensemble des politiques

But : Etudier les moyens de réaliser une synthèse plus harmonieuse entre les réseaux écologiques et les préoccupations économiques de la population locale, encourager et promouvoir les possibilités d'activités économiques, éviter de créer des disparités et favoriser une plus grande prise en compte des aires protégées dans l'ensemble des politiques

Lieu : N 106

Président : Peter Schei, Président de la Commission Mondiale sur les Aires Protégées de l'IUCN

Rapporteur : Lawrence Jones-Walters, CECN

15 h 30–18 h 30

- Guillermo Crespo Parra, Directeur Général de l'Environnement de la Junte d'Extremadoure: "Aires protégées, biodiversité et développement local"
- Ives Lecocq, secrétaire général de la FACE : « créer des emplois dans les aires protégées grâce à la chasse, à la pêche et au tourisme rural »
- Annamaria Kopek, parc national du Balaton, Hongrie : « associer d'autres usagers »
- Carlos Sunyer Lachiondo, Centro TERRA : « Importance de l'impact socio-économique des aires protégées sur les populations locales ; raisons pour un changement »
- Jordi Pietx, Xarxa de Custodia del Territori : « intégrer les intérêts privés par le biais de la gestion du territoire »

Discussion et élaboration de projets de recommandations

Trop souvent, les zones protégées sont des zones à faible développement économique où les restrictions fixées pour maintenir la richesse de la diversité biologique freinent l'activité économique. Loin d'être un fardeau pour le contribuable, les zones protégées sont des moteurs économiques efficients qui créent de nouvelles activités, de nouveaux emplois (souvent liés à la recréation), s'ils sont correctement intégrés dans l'économie locale. Dans une perspective économique plus large, ils fournissent des services écosystémiques très utiles, qui dépassent largement leurs frontières, comme le montre l'étude de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB).
- Comment mieux intégrer les zones protégées dans l'économie locale ? Quels en sont les principaux acteurs ?
- Quels sont les problèmes que pose l'intégration des partenaires économiques dans la gestion des zones protégées ?
- Est-il réaliste d'envisager le paiement des services écosystémiques fournis aux propriétaires terriens ? Comment le mettre concrètement en œuvre ? Quelles difficultés pose-t-il ?

Atelier n°4 : **Améliorer la connectivité, la cohérence et la gestion des réseaux écologiques**

Aspects pertinents : S'attaquer à la fragmentation ; appliquer l'approche écosystémique ; aires protégées contre réseaux écologiques ; intégrer les systèmes écologiques fonctionnels dans les réseaux ; appliquer les principes de la connectivité au terrain, expériences et problèmes ; de la désignation à la gestion.

But : Comment appliquer l'approche écosystémique et améliorer la gestion de la biodiversité, instaurer une infrastructure verte cohérente pour l'Europe et fournir de meilleurs instruments de gestion.

Lieu : N 109-110

Président : Jón Gunnar Ottósson, directeur de l'Institut islandais pour la conservation de la nature

Rapporteur : Eladio Fernandez-Galiano, Chef de l'Unité de la Diversité Biologique, Conseil de l'Europe

15 h 30 – 18 h 30

- Graham Bennett, Directeur de Syzygy: « Améliorer la connectivité et la cohérence ; comment passer à l'action »
- Nicolaï Sobolev, directeur du Centre de conservation de la biodiversité, Russie : « Expériences en matière de gestion de réseaux en Europe de l'Est »
- Ivica Radovic, Secrétaire d'Etat, Ministère de l'Environnement de Serbie : « Améliorer la communication et associer la population dans les aires protégées »
- José Luis García Varas, Responsable du programme marin, WWF Espagne: « Le défi de la connectivité dans les aires marines »
- Christophe Lefebvre, délégué aux affaires européennes et internationales de l'Agence française des aires marines protégées, « Le réseau des aires marines protégées, un chantier en développement »

Discussion et élaboration de projets de recommandations

Les zones actuellement protégées en Europe forment un patchwork hétérogène de zones de grande biodiversité souvent entourées de terres moyennement ou faiblement intéressantes sur le plan de la faune et de la flore, avec une faible connectivité à l'exception de quelques régions septentrionales ou montagneuses et une fragmentation qui constitue une menace durable. Il semble donc judicieux d'intégrer l'approche des écosystèmes dans la conception et la gestion des zones protégées et de mettre en place des réseaux écologiques plus structurés ayant une meilleure cohérence spatiale et fonctionnelle. Le problème est de concevoir et de mettre en œuvre de nouvelles infrastructures ouvertes pour l'Europe, qui assurent la conservation d'une biodiversité précieuse.

- Comment éviter une plus grande fragmentation ? Quel rôle pour la restauration des zones dégradées ?
- Comment mettre en place des réseaux écologiques avec les instruments dont on dispose actuellement ? Sont-ils suffisants ou de nouveaux instruments sont-ils nécessaires ?
- Comment les grandes politiques (aménagement du territoire, forêts, agriculture, transports, etc. …) peuvent-elles contribuer aux infrastructures vertes ?

Atelier n°5 : La biodiversité et les aires protégées face aux changements globaux

Aspects pertinents : Les réseaux écologiques face aux changements mondiaux comme l'évolution du climat ; que restera-t-il ? Quelle sera l'ampleur des conséquences sur les réseaux écologiques ? Comment peuvent-ils s'adapter ? la nécessité de donner des orientations générales ; le rôle des aires protégées dans la mitigation ; mettre en balance les menaces actuelles et les risques à long terme ; se concentrer sur le choix de buts et de priorités sensés et réalisables.

But : Examiner comment les changements mondiaux et d'autres facteurs peuvent être préjudiciables aux aires protégées ; proposer de nouvelles stratégies de conservation et promouvoir une meilleure perception de leur rôle s'agissant d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter.

Lieu : N 108

Président : José Manuel Moreno, GIEC (vice-président du groupe de travail n° 2)

Rapporteur(e) : Ricardo Gómez Calmaestra. Direction Générale de la Nature et des Forêts. Ministère espagnol de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin

15 h 30 – 18 h 30

- María José Asensio Coto, Directeur Général des Changements Climatiques et Milieu Urbain, Gouvernement d'Andalousie: "Réseau d'observation des changemens globaux dans les espaces naturels protégés d'Andalousie "
- Yves de Soye, expert : « Les aires protégées et les changements climatiques : un bilan des défis, des opportunités et des solutions possibles »
- Marie–Odile Guth, Présidente de la Plate-Forme « Réseau Ecologique » de la Convention Alpine: « Les aires protégées de montagne face au changement climatique »
- Miguel Angel Soto, responsable des campagnes sur les forêts, Greenpeace: « Les changements mondiaux, la conservation de la biodiversité et le bien-être des sociétés humaines » "

Discussion et élaboration de projets de recommandations

Le changement climatique induit par les activités humaines mettra à l'épreuve la résistance du système actuel des zones protégées en Europe. A mesure que les températures moyennes augmenteront et que les modèles pluviométriques changeront, les espèces se déplaceront dans de nouvelles zones, certaines zones humides seront asséchées et d'autres écosystèmes d'une grande richesse subiront des transformations radicales. Dans quelques décennies, la biodiversité européenne perdra en grande partie un espace climatique approprié dans le cadre des zones protégées actuelles. Le problème est de maintenir et d'améliorer la résilience des écosystèmes, de s'adapter aux impacts du changement climatique et de concevoir un système nouveau et plus dynamique de zones protégées et de réseaux écologiques assurant une sécurité dans le cadre du changement climatique.
- Disposons-nous de suffisamment de connaissances sur les espèces et les habitats qui seront menacés par le changement climatique ?
- Le système actuel de zones protégées peut-il assurer la survie de la biodiversité européenne à long terme ?
- Quelles options existent pour l'adaptation des aires protégées au changement climatique de manière à ce qu'ils continuent à remplir leurs fonctions ?

DEUXIEME JOUR, mercredi 27 janvier 2010

9 h 00–11 h 00 **Troisième séance – Diversité des approches, cohérence des buts : la variété des systèmes d'aires protégées en Europe**

Président : Ladislav Miko, Directeur de la Nature, DG environnement, Commission européenne

Rapporteur : Robert Brunner, Directeur du Parc National de Thayatal

- Sarat Babu Gidda, responsable du programme de la CDB pour les aires protégées : « Programme de travail sur les aires protégées de la CDB : Situation actuelle et perspectives pour l'avenir »
- Stefan Leiner, DG environnement, CE : « Prochaines étapes pour Natura 2000 »
- Marc Roekaerts, expert : « Instaurer un système cohérent d'aires protégées pour l'ensemble du continent »
- David Johnson, secrétaire exécutif de la Commission OSPAR : « Création et valorisation d'aires protégées marines dans l'Atlantique »
- Marco Onida, secrétaire général de la Convention Alpine : « Les réseaux d'aires de montagne en Europe : leurs atouts et leurs problèmes »
- Abderrahmen Gannoun, directeur CAR/ASP : « Le cas de la Méditerranée, 25 ans d'expérience dans les aires marines »

Débat

11 h 00-11 h 30 **Pause café**

11 h 30–13 h 30 **Quatrième séance – Initiatives internationales pour la cohérence écologique**

Président : José Jiménez, Directeur Général de la Nature et des Forêts, Ministère Espagnol de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin

Rapporteur : Marie Prchalova, UNESCO

- François Wakenhut, CE : « Des infrastructures vertes pour l'Europe »
- Meriem Bouamrane, UNESCO : « Expériences de gestion dans les réserves de biosphère »
- Gordon Shepherd, Directeur des politiques internationales et régionales au WWF International : « La vision des ONG. Le long chemin à parcourir pour obtenir des résultats en matière de conservation en Europe »
- Erika Stanciu, présidente la Fédération EUROPARC : « Coordonner les initiatives publiques et privées »
- Ian Jardine, président d'EUROSITE : « Gestion des aires protégées et des réseaux écologiques : des nouvelles du terrain »
- Toby Aykroyd, Wild Europe Initiative : « Intégrer les régions sauvages dans les aires protégées européennes »

Débat

13 h 30–15 h 00 **Pause déjeuner**

15 h 00–16 h 30 **Compte-rendu des résultats de la Conférence**

Président(e) : José Jiménez García Herrera, Directeur Général des Milieux Naturels et Forêts, Ministère Espagnol de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin

Rapporteur général : Carlos Martín Novella

Avec la participation des présidents des sessions d'atelier

16 h 30–17 h 00 **Clôture de la conférence** par Josep Puxeu Rocamora, Secrétaire d'Etat du Milieu Rural et de l'Eau, Ministère Espagnol de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin

***